

RAPPORT GRAND PUBLIC DU PN-AEPA

« Contribution des sociétés minières à l'Approvisionnement en Eau Potable et à l'Assainissement »



Burkina Faso
Unité - Progrès - Justice



Ministère de l'Eau, des Aménagements
Hydrauliques et de l'Assainissement

Secrétariat Général

DGRE - DGAEUE - ONEA



Avant-Propos

Chers lecteurs,

Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA), adopté par le gouvernement du Burkina Faso en 2006, vise à améliorer l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement. L'atteinte de cet objectif passe par une participation de l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Ces dernières années ont été marquées par l'implantation de plusieurs sociétés minières qui contribuent au développement socio-économique de notre pays. Leurs activités ont, certes, un effet négatif sur l'environnement, mais elles participent aussi de façon significative à l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, d'où le choix du thème du présent Rapport Grand Public (RGP) : « **Contribution des sociétés minières à l'Approvisionnement en Eau Potable et à l'Assainissement** ».

En rappel, le RGP est un document d'information dont l'objectif est de mettre à la disposition du grand public des informations sur les actions menées dans le cadre de l'exécution du PN-AEPA.

La présente édition met l'accent sur l'apport des sociétés minières à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Les actions des sociétés minières qui contribuent, sans doute, à l'atteinte des objectifs du PN-AEPA, méritent d'être partagées afin de promouvoir les efforts consentis par ces acteurs au profit des communautés et d'inciter d'autres acteurs à faire de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement une réalité dans notre pays.

Dans ce rapport, sont également mentionnés les principaux événements qui ont marqué le secteur de l'eau et de l'assainissement au cours de l'année 2013.

J'exhorte tous les lecteurs à prendre connaissance et à s'approprier les informations qui y sont contenues dans ce rapport.

Je voudrais également saisir cette opportunité pour réitérer ma gratitude à tous les acteurs notamment les responsables des sociétés minières, les autorités communales et les partenaires techniques et financiers pour leur participation et leur contribution à l'élaboration de ce rapport.

Bonne lecture !

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Eau, des
Aménagements Hydrauliques et de
l'Assainissement



Sigles et Abréviations

ABS	:	Appui Budgétaire Sectoriel
AEP	:	Approvisionnement en Eau Potable
AEP	:	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	:	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPS	:	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AEPS	:	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AEUE	:	Assainissement des Eaux Usées et Excreta
ATPC	:	Assainissement Total Piloté par les Communautés
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BP	:	Branchement Privé
BPO	:	Budget Programme par Objectif
CFD	:	Coopération Française Décentralisée
CRP	:	Comité Régional de Pilotage
CSD	:	Cadre Sectoriel de Dialogue
CSPS	:	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CUI	:	Cadre Unifié d'Intervention
CVD	:	Conseil Villageois de Développement
DGAUE	:	Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta
DGRE	:	Direction Générale des Ressources en Eau
DREAHA	:	Direction Régionale de l'eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'assainissement
ECOSAN	:	Assainissement Ecologique
ENA	:	Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial
FED	:	Fonds Européen de Développement
IEC	:	Information, Education et Communication
INO	:	Inventaire National des Ouvrages
MEAHA	:	Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	:	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	:	Organisation non Gouvernementale

PCD-AEPA	:	Plan Communal de Développement sectoriel Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PEA/BM	:	Programme Eau et Assainissement de la Banque Mondiale
PEA/GIZ	:	Programme Eau et Assainissement des petites et moyennes villes de la Coopération Allemande au Développement
PEM	:	Point d'Eau Moderne
PMH	:	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PN-AEPA	:	Pompe à Motricité Humaine
PPP	:	Partenariat Public Privé
PSA	:	Plan Stratégique d'Assainissement
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
SCADD	:	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SEMAFO	:	Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest
TCM	:	Toilette à chasse manuelle
VIP	:	Ventilated Improved Pit



Table des matières

I. Contexte sectoriel du PN-AEPA à l'horizon 2015	6
1.1. Justification et description du Programme	
1.2. Pilotage du PN-AEPA	
1.3. Événements marquants de l'année 2013	
II. Financement du PN-AEPA	10
2.1. Milieu rural	
2.2. Milieu urbain	
III. Résultats et défis du PN-AEPA	13
3.1. Résultats et défis en milieu rural	
3.1.1. AEP en milieu rural	
3.1.2. Hygiène et assainissement en milieu rural	
3.1.3. Cadre Unifié des Interventions (CUI) en milieu rural	
3.2. Résultats et défis en milieu urbain	
3.2.1. AEP en milieu urbain	
3.2.2. Assainissement en milieu urbain	
IV. Contribution des sociétés minières à l'AEPA	22
4.1. IAMGOLD Essakane S.A : une dynamique impulsée vers l'atteinte des OMD dans les communes de Gorom-Gorom et de Falagountou	
4.2. SEMAFO et l'AEPA : plus de 160 millions investis dans la Boucle du Mouhoun	



Contexte sectoriel du PN-AEPA à l'horizon 2015

1.1. Justification et description du Programme

Le PN-AEPA à l'horizon 2015 a été adopté en 2006 par le gouvernement du Burkina Faso comme instrument pour l'atteinte des OMD. L'objectif global de ce programme est de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes, en milieu urbain et rural, n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement en 2005, selon les critères, normes et indicateurs adoptés en la matière. Cet objectif s'inscrit dans

la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) dans son axe 2 « consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale ».

Le volet urbain du PN-AEPA concerne les zones couvertes par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) tandis que son volet rural s'intéresse aux zones non couverte par ONEA. Chaque volet est constitué d'une composante « infrastructures d'eau potable » et d'une composante « infrastructures d'assainissement ».



Vue des participants à la conférence PPP



Le cadre unifié d'intervention désigne l'ensemble des procédures de mise en œuvre et les mesures de renforcement des capacités. Il a pour objet d'assurer une meilleure coordination et une cohérence des actions prévues en milieu rural.

1.2. Pilotage du PN-AEPA

La mise en œuvre du PN-AEPA repose sur un ensemble d'acteurs responsabilisés aux niveaux communal, régional et national. Les principales structures techniques de mise en œuvre du programme sont la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta (DGAEUE), l'Office

techniques et financiers, les organisations de la société civile et le secteur privé. La bonne exécution du programme dépend en partie de la qualité du dialogue entre ces différents acteurs.

Pour répondre aux besoins de concertation et assurer le pilotage du PN-AEPA, des Comités Régionaux de Pilotage, un Comité National de Pilotage, un Cadre Partenarial entre le gouvernement et les PTF et la revue conjointe sectorielle annuelle ont été institués.

Les comités de pilotage sont des instances au cours desquelles sont soumis le rapport bilan du programme, les rapports de



Les acteurs du secteur en concertation

National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) et les Directions Régionales en charge de l'Eau et de l'Assainissement. Ces structures travaillent en collaboration avec les collectivités territoriales, les partenaires

programmation et le rapport d'exécution du budget programme par objectif pour adoption.

1.3. Événements marquants de l'année 2013

→ Changement institutionnel

Pour favoriser l'atteinte des OMD, le gouvernement du Burkina Faso a créé en janvier 2013, un ministère dédié spécifiquement à l'Eau, aux aménagements hydrauliques et à l'assainissement. Ce département a pour mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement dans ces différents sous-secteurs.

Pour mener à bien cette mission, ce ministère a adopté un organigramme et mis en place des structures techniques. Un nouveau document de politique est également en projet en vue de fédérer les sous-secteurs approvisionnement en eau potable, assainissement des eaux usées et excreta et aménagements hydrauliques.



Image d'une Direction Régionale du Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement

La création de ce département ministériel devra permettre d'accroître le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, d'accélérer le transfert des ressources aux communes et d'assurer la gestion efficace de l'eau dans le domaine de l'agriculture irriguée.

→ Conférence sur le Partenariat Public-Privé dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement

Le Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement, en partenariat avec la Banque Mondiale, a organisé du 6 au 8 juin 2013 à Ouagadougou une conférence sur le Partenariat Public Privé (PPP) dans le secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement.



Les acteurs du secteur exposant leur savoir et savoir faire



Cette rencontre s'est tenue sous le parrainage de Monsieur le Ministre de l'économie et des Finances (MEF) et sous la présidence de Madame le Ministre de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement (MEAHA) avec l'appui technique et financier du Programme Eau et Assainissement de la Banque Mondiale (PEA/BM).

La conférence s'est tenue autour du thème : « *Accélérer l'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural et semi-urbain au Burkina Faso : comment impliquer le secteur privé dans le développement et la gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement à travers une stratégie PPP appropriée ?* » Elle avait pour objectif global d'informer et de sensibiliser les acteurs et partenaires du secteur sur la stratégie PPP.

A l'issue de ces trois jours de partage, les participants ont formulé des recommandations telles que:

- étendre les avantages accordés au milieu urbain (Subvention, exonération, branchements sociaux, etc.) au milieu rural,

- professionnaliser les délégataires ou les fermiers ;
- définir une stratégie de mobilisation du privé (au niveau local et à l'international);
- accompagner le privé national et local vers un changement de mentalités afin qu'il s'engage dans la délivrance des services publics, à moyen et long terme, qu'il tisse des relations avec le privé international ;
- développer des mécanismes de financements durables : éviter de disperser les projets et mettre en place des mécanismes de financement pour un meilleur investissement dans les infrastructures ;
- mettre en place un système régulier d'audit de qualité.

Cette rencontre a regroupé environ cent soixante-quatre (164) participants venus de l'Afrique et des Etats-Unis d'Amérique.



Visite à un opérateur privé de service public d'eau à l'issue de la conférence PPP



Financement du PN-AEPA

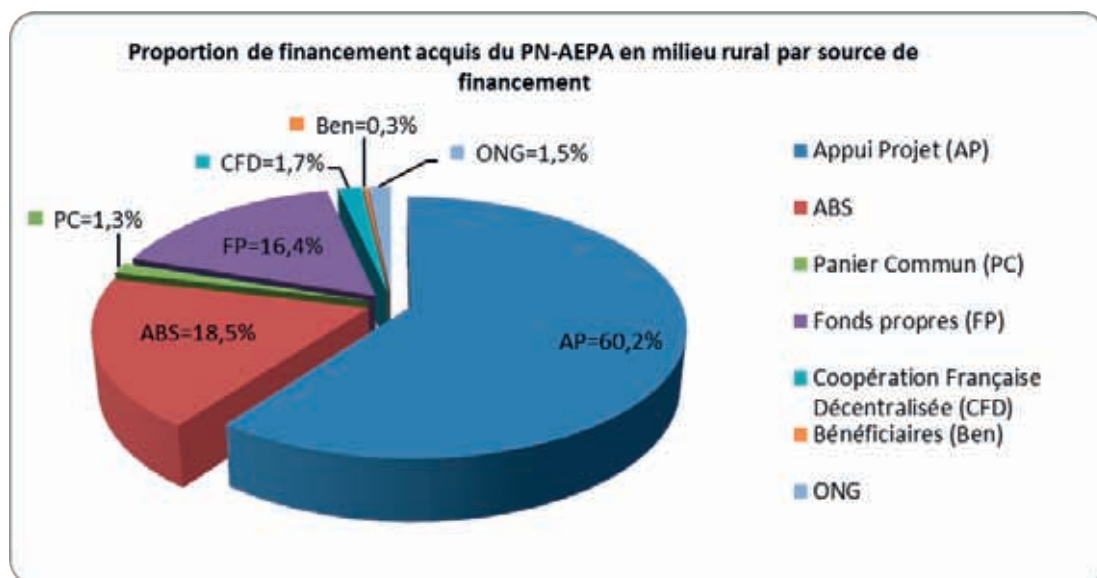
Le coût global révisé du PN-AEPA est d'environ 564,95 milliards de FCFA, soit 406 milliards pour le volet rural et 158,95 milliards pour le volet urbain. Le cumul des financements acquis du PN-AEPA (milieu rural et urbain) s'élève à 423,9 milliards de FCFA pour un coût global révisé de 564,95 milliards de FCFA soit un taux de mobilisation financière de 75,03%. Le gap total de financement à rechercher est de 141,05 milliard de FCFA. Les principaux groupes d'acteurs qui financent le PN-AEPA sont : l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), l'ONEA, les collectivités territoriales, les ONG et Associations, la coopération décentralisée et les bénéficiaires.

2.1. Milieu rural

Le cout total du volet rural du PN-AEPA est de 406 milliards de FCFA sur la période 2007-2015. Ce montant est reparti comme suit :

- infrastructures « eau potable » : 308 milliards de FCFA,
- infrastructures « assainissement » : 71 milliards de FCFA ;
- cadre unifié d'intervention : 27 milliards de FCFA.

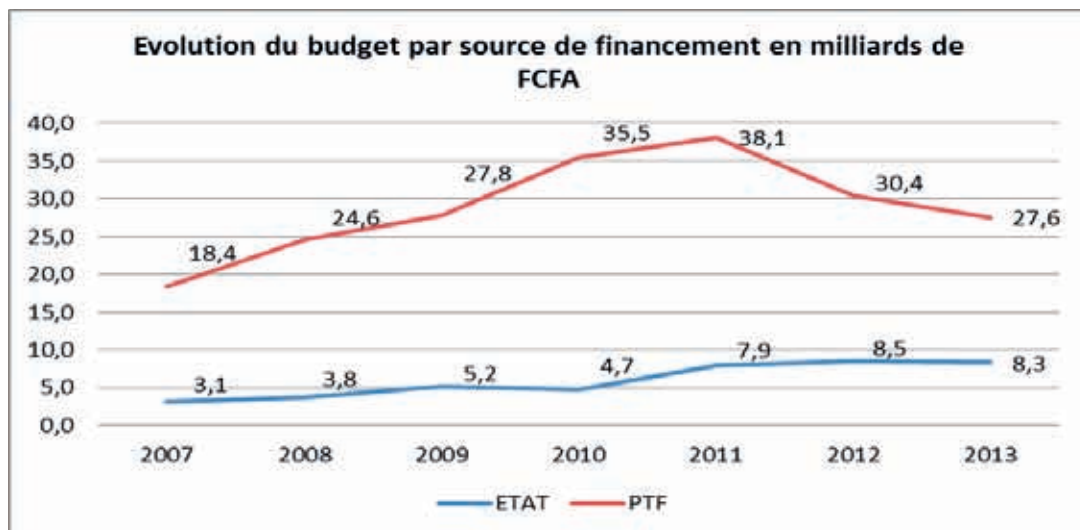
Figure N° 1 : Proportion de financement acquis en milieu rural



Source : plan de financement du PN-AEPA, 2013



Figure N°2 : Evolution du budget selon les sources de financement (en milliards de FCFA)



Sources : Rapports bilans annuels PN-AEPA ; Rapports d'exécution BPO

Le financement est assuré par plusieurs acteurs qui interviennent sous diverses formes à savoir les fonds propres de l'Etat, l'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS), le panier commun, les appuis programme/projet, et la coopération décentralisée.

Le financement acquis du volet rural du PN-AEPA sur la période 2007-2015 s'élève à 267,1 milliards de FCFA avec 83,3% de ressources extérieures et 16,7% de ressources intérieures (Fonds Propres de l'Etat et contribution des bénéficiaires).

Sur la base du coût total du programme et du financement acquis, il se dégage un besoin de financement de 138,9 milliards de FCFA soit 34,2% des besoins dudit volet.

Les allocations budgétaires au niveau des investissements dans le secteur de l'AEPA ont connu une augmentation depuis 2007.

La dotation budgétaire de l'Etat est passée de 3,1 milliards de FCFA en 2007 à 8,3 milliards de FCFA en 2013 soit un accroissement annuel moyen de 18%. Cependant, cet accroissement a connu une variation avec des baisses sensibles en 2010 et en 2013 dues à des régulations budgétaires

suite aux lois de finances rectificatives intervenues au cours de ces années. Les ressources extérieures ont connu une évolution sur la période 2007-2013 passant de 18,4 milliards de FCFA à 27,6 milliards de FCFA soit un taux de croissance annuel moyen de 7%. Par ailleurs, cette évolution sur la période concernée a connu un pic en 2011. En effet, cela est dû à un important investissement enregistré dans le cadre :

- de l'exécution de projets intervenant sur financements de l'appel à proposition de l'Union Européenne du 11ème FED ;
- du projet d'approvisionnement en eau potable des régions du Centre-Ouest, des Cascades, du Sahel et du Centre-Sud sur financement BAD ;
- des appuis budgétaires sectoriels de l'Union Européenne, de la Suède et du Danemark.

La baisse à partir de 2011, pourrait s'expliquer par les conséquences de la crise financière internationale.

De 2007 à 2013, sur un budget global de 243,9 milliards de FCFA, 166,5 milliards



de FCFA ont été dépensés dans le secteur de l'AEPA en milieu rural soit un niveau d'exécution financière global de 68,3%. Le niveau d'exécution financière global du budget de l'Etat est de 70,6% et celui des ressources extérieures de 67,8%.

2.2. Milieu urbain

Le coût total révisé du PN-AEPA dans son volet urbain s'élève à 158,95 milliards de FCFA sur la période 2007-2015 dont 107,95 milliards de FCFA pour l'eau potable et 51 milliards de FCFA pour l'assainissement.

Les financements déjà mobilisés sur la période 2007-2015 s'élèvent à 156,8 milliards de FCFA dont 107,9 milliards de FCFA pour l'eau potable et 48,85 milliards

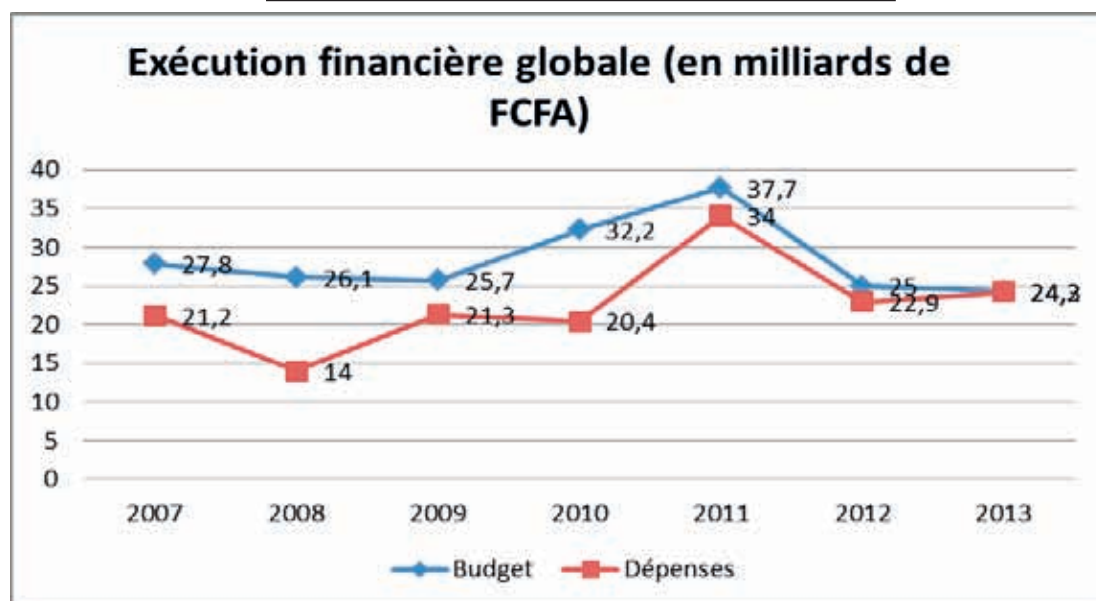
de FCFA pour l'assainissement. Les contributions des PTF représentent 90%, l'ONEA 7%, l'Etat 2,7% et les ONG 0,3% selon le plan de financement.

Sur la base du coût total du programme et des financements acquis, se dégage un gap de 2,15 milliards de FCFA soit environ 1,35%.

De 2007 à 2013, 158 milliards de FCFA ont été dépensés dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement par l'ONEA sur 198,8 milliards de FCFA mobilisés. Le niveau de consommation global est de 79,5%.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'exécution du budget du PN-AEPA en milieu urbain :

Figure N°3 : Exécution financière globale (en milliards de FCFA)



Source : Rapports bilan ONEA,



Résultats et défis du PN-AEPA

3.1. Résultats et défis du PN-AEPA en milieu rural

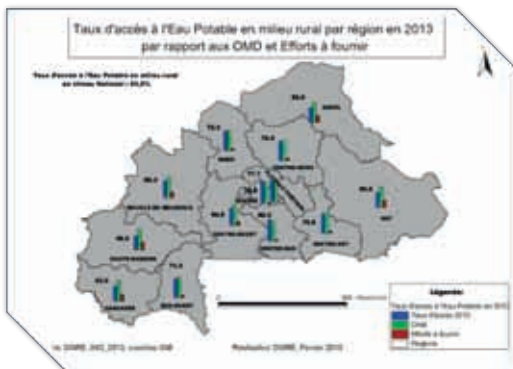
3.1.1. AEP en milieu rural

La mise en œuvre du PN-AEPA a permis la réalisation de 9 450 Points d'Eau Modernes (PEM) communautaires entre 2007 et 2013. Par ailleurs, 353 Adductions d'Eau Potable Simplifiées (AEPS) ont été réalisées avec 1 212 bornes fontaines raccordées au profit des populations. En outre, 7 233 PEM et 99 AEPS ont été réhabilités sur la même période.

Toutes ces actions ont permis de desservir 7 944 697 personnes en eau potable sur une population estimée à 12 480 736 en 2013, en milieu rural. Le taux d'accès est alors passé de 52,8% en 2007 à 63,5% en 2013 soit une évolution de 10,7 points de pourcentage.

Ala faveur des réhabilitations et des nouvelles réalisations, le taux de fonctionnalité des AEPS est passé de 61,7% en 2008 à 77,1%

Figure N°4 : carte comparative du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural par rapport à la cible.



Source : DGRE, INO, 2013, couches IGB

en 2013 et celui des PEM de 81% en 2008 à 87,9% en 2013.

Figure N°5 : Evolution des réalisations des PEM



Source : Rapport bilan annuel, 2013 du PN-AEPA

Figure 6 : Evolution des réalisations de bornes fontaines en milieu rural par année



Source : Rapport bilan annuel, 2013 du PN-AEPA

Des figures 5 et 6, il ressort une baisse du nombre des réalisations au cours de l'année 2013. Par ailleurs, sur un besoin estimé à 13 163 PEM pour l'atteinte des OMD, 9 450 ont été réalisés soit un gap de 4 034.



De même, 1 212 bornes fontaines ont été réalisées sur la période 2007-2013 sur un besoin de 6 316 soit un gap de 5 124. Cet écart s'explique en partie par le non-respect de la planification qui estime qu'une AEPS devrait être équipée au minimum de 7 BF alors que les réalisations font état de 3BF/AEPS en moyenne.

Au regard de ce constat, il s'avère nécessaire de consentir des efforts supplémentaires pour l'atteinte des OMD.

→ Difficultés rencontrées

L'exécution du volet eau potable en milieu rural du PN-AEPA connaît des difficultés à plusieurs niveaux :

Collectivités territoriales et structures déconcentrées :

- la faible capacité technique de certaines communes,
- la faible capacité des communes à mobiliser les ressources financières pour la mise en œuvre de leur PCD-AEPA ;
- l'insuffisance de ressources humaines au niveau communal pour la mise en œuvre des activités de l'AEPA (techniciens, service technique, etc.);
- l'insuffisance de ressources humaines au niveau des Directions régionales en

charge de l'eau et de l'assainissement qui ne leur permet pas d'assurer leur mission d'appui technique aux communes.

Suivi et planification des interventions :

- la faible communication entre les acteurs engendre la persistance d'interventions non harmonisées ; ce qui ne permet pas un ciblage systématique des besoins prioritaires au niveau des communes.

Prestation des entreprises

- la défaillance technique et financière de certaines entreprises conduit souvent au non-respect des délais contractuels, à la résiliation des marchés et à la réalisation d'ouvrages de mauvaise qualité.

→ Perspectives en matière de réalisation d'ouvrages

Il est prévu en 2014, la réalisation de 1732 forages, 109 puits modernes, 138 AEPS et la réhabilitation de 839 forages et 113 AEPS.

→ Défis de l'AEP 2013-2015

En termes de desserte en eau potable, il est prévu de faire passer le taux d'accès en milieu rural de 63,5% en 2013 à 76% en 2015. Cependant, au regard des performances enregistrées par le programme, il a été convenu de ramener la cible 2015 à 67%.



Approvisionnement en eau dans une borne fontaine



3.1.2. Hygiène et assainissement en milieu rural

En milieu rural le PN-AEPA prévoit de faire passer le taux d'accès à l'assainissement de 10% en 2005 à 54% en 2015. Cependant une situation de référence a été faite a été faite en 2011 (ENA) qui a révélé un état réel de ce taux d'accès qui était de 0,8% en 2010.. Pour améliorer ce taux, l'Etat et ses partenaires ont entrepris de nombreuses actions au nombre desquels nous pouvons citer la réalisation de :

- 102 044 latrines familiales,
- 1 373 blocs de latrines publiques ;
- 4 240 blocs de latrines dans les écoles ;
- 843 blocs de latrines CSPS.

Ces efforts ont permis d'atteindre un taux d'accès de 6% en 2013.

Selon le graphique, les latrines des écoles et des CSPS présentent respectivement un écart de 1 151 et de 302 blocs de latrines pour l'atteinte des OMD. Quant aux latrines publiques, le nombre d'ouvrages à réaliser d'ici 2015 est de 4 351.

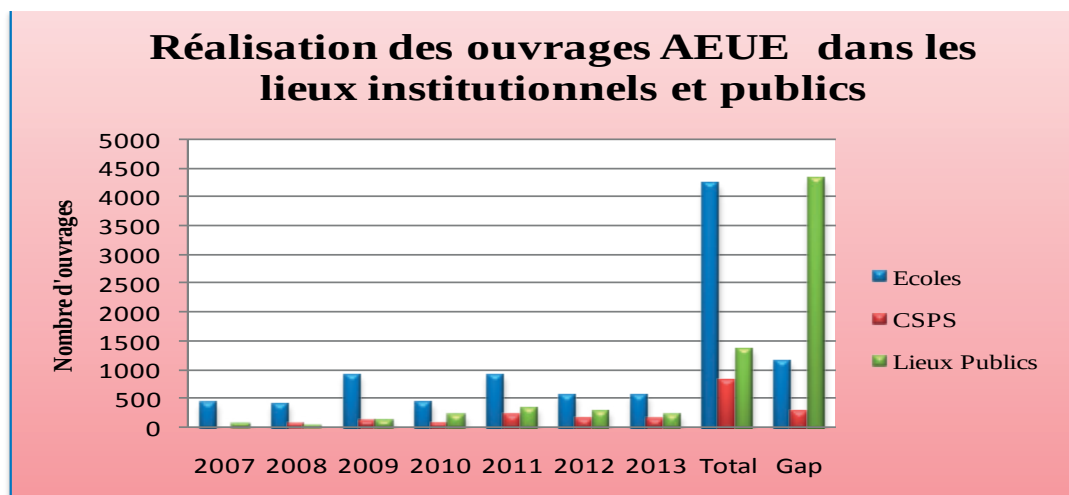
Le graphique montre une progression dans la réalisation des latrines familiales passant de 4325 en 2007 à 32 669 en 2013. Il ressort également un gap de 29 374, ce qui reste considérable.

→ Difficultés :

Les difficultés majeures rencontrées sont les suivantes :

- l'intervention de certains acteurs sans mener au préalable des activités d'Information Education Communication (IEC) ne favorise pas l'appropriation des ouvrages par les ménages ;
- la programmation de certains acteurs sans financement acquis fausse le nombre de réalisations;
- la défaillance et le manque de professionnalisme de certaines entreprises ne permettent pas de respecter les prescriptions techniques et les délais contractuels;
- l'indisponibilité des maçons ou l'abandon des travaux de réalisation d'ouvrages d'assainissement par un grand nombre de maçons dans certaines com-

Figure N°7 : réalisations des ouvrages d'assainissement dans les lieux institutionnels et publics



Source : Rapport bilan annuel, 2013 du PN-AEPA

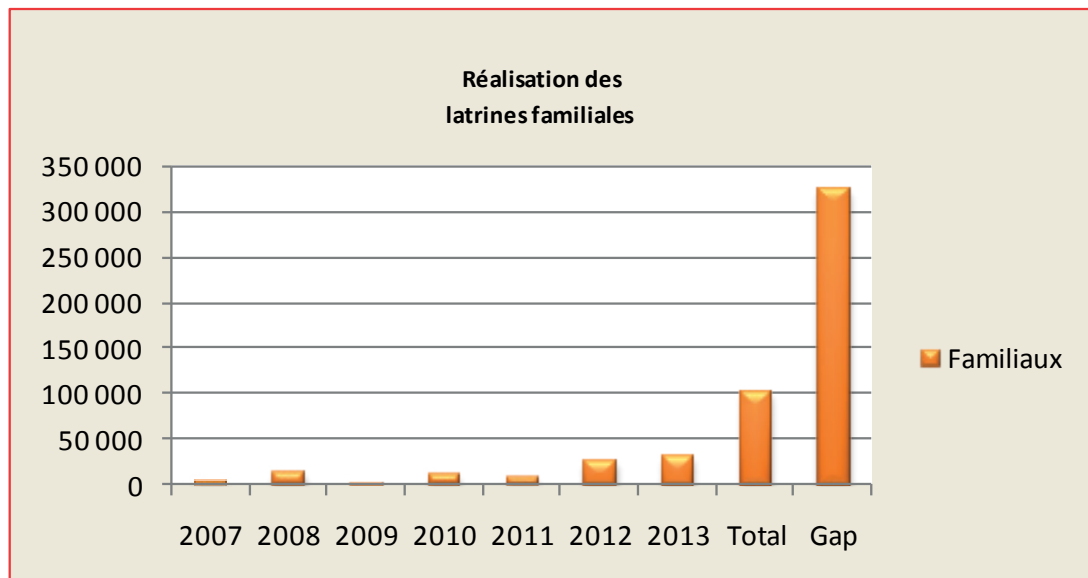


munes au profit d'autres activités plus rémunératrices (sites aurifères surtout) ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés.

La subvention consiste en la :

- La sécurisation de la fosse
- La dalle
- Le tuyau de ventilation
- La main d'œuvre qualifiée

Figure N°8 : réalisation des latrines familiales par année



Source : Rapport bilan annuel 2013 du PN-AEPA

→ Perspectives en matière de réalisation d'ouvrages

Il est prévu en 2014 sur la base des financements acquis, la construction de 732 blocs de latrines dans les écoles, 110 dans les centres de santé, 148 dans les lieux publics, 64 316 latrines familiales et 770 puits.

→ Défis 2015

L'Etat et ses partenaires auront pour mission de redoubler d'efforts pour améliorer le taux d'accès à l'assainissement à travers l'approche ATPL et/ou accompagner la population par la subvention dans la réalisation des latrines.

La cuvette + le siphon (TCM)

La toiture (ECOSAN)

Les coûts repris ici comprennent la réalisation d'une superstructure en dur.

3.1.3. Cadre Unifié des Interventions (CUI) en milieu rural

Les activités réalisées dans le cadre du CUI et les résultats atteints se résument ainsi qu'il suit:

Dans le cadre de la planification et de la maîtrise d'ouvrage communale, cinquante un (51) PCD-AEPA ont été élaborés et validés techniquement par les DREAHA. Ce qui porte le total des PCD-AEPA validés à 314. Dans le cadre du renforcement des capacités de gestion du service public de



l'eau, les résultats suivants ont été atteints en ce qui concerne la mise en œuvre de la Reforme :

- 2 083 AUE ont été mises en place en 2013 portant le nombre à 8 664 AUE depuis le début de la mise en œuvre de la réforme dans 8 602 villages et secteurs. Sur les 8 664 AUE existantes, 6 803 sont reconnues au 31 décembre 2013, soit un taux de 78,5%,
- sur 874 Artisans Réparateurs (AR) existants, 505 ont été agréés, soit 57,8% et 40 conventions ont été signées avec les communes dont 16 en 2013 ;
- sur 751 AEPS existants et susceptibles d'être gérées par des prestataires, 310 sont gérés par délégation soit un taux de 41,3%.

Au titre des activités de renforcement des

forages,

- le diagnostic du fonctionnement des AUE dans la région du Sahel au profit de 120 membres du Comité Communal de l'Eau et de l'Assainissement.

Concernant l'assainissement des eaux usées et excréta, des sessions de formation dont les principales ont portées sur :

- la technique de construction de latrine au bénéfice de 748 maçons dans les régions du Centre, du Sud-Ouest, du Sahel et de l'Est,
- la technique d'hygiène et d'assainissement au profit de 248 enseignants et élèves dans la région des Cascades ;
- la feuille de route en hygiène et assainissement au profit de 248 enseignants et élèves dans la région des Cascades ;

Tableau N°1 : Coût de réalisation des latrines

Technologies	Coût unitaire FCFA	Montant subvention	Contribution ménage
VIP 1 fosse	154 000	65 000	Fouille, agrégats, ciment, manœuvre, eau, briques pour la superstructure
VIP 2 fosses	347 750	251 000	
TCM 2 fosses	221 000	140 000	
EcoSan	266 000	179 100	

Source : OSA/Options technologiques, DGAEUE

capacités en AEP, les formations suivantes ont été organisées sur:

- la réforme dans les régions du Sud-Ouest, Sahel, Plateau Central, Centre-Ouest, Est, Boucle du Mouhoun, Centre Est au profit de 7090 AUE, AR, élus locaux, conseillers, gestionnaires de

- le suivi des comités d'hygiène scolaire dans la région du Sud-Ouest à l'endroit de 700 communes ;
- les logiciels (SUCCESS, Autocad / COVADIS) à l'endroit de 4 techniciens dans les régions de la Boucle du Mouhoun et des Cascades ;



- la promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans les régions du Sud-ouest Centre, du Nord et des Cascades au profit de 2265 hygiénistes locaux, communes, élèves, parents d'élève, CVD, gestionnaires.

Aussi, des formations transversales ont été réalisées sur :

- la maîtrise d'ouvrage communale dans la région de l'Est au profit 57 élus locaux ;
- la passation des marchés au profit de 65 Directeurs Régionaux et agents des 13 régions.

3.2. Résultats et défis en milieu urbain

3.2.1. AEP en milieu urbain

Deux (02) nouveaux centres ONEA ont été créés en 2013, faisant passer le nombre total des centres à 50 avec 3 444 km de réseau, 176 698 branchements privés et 1 543 bornes fontaines. La capacité de stockage d'eau potable est de 28 700 m³ et la capacité de production d'eau de 64 320 m³/jr. Les personnes supplémentaires desservies sont de 421 000 en 2013, soit un total de 2 279 000 personnes.



Réalisation d'une fosse septique en milieu urbain



Le taux d'accès est passé de 83% en 2012 à 86,2 % en 2013. Une situation plus détaillée est illustrée dans le tableau ci-après.

d'exécution des travaux d'extensions des réseaux de distribution.

Tableau N°2 : Nouvelles réalisations d'ouvrages d'AEP en milieu urbain par année.

Ouvrages	Besoins	Réalisations								Total	Gap
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013			
Longueur du réseau (km)	3227	657	475	333	362	399	644	573	3444	156	
Nombre de Branchements privés	172096	37374	12076	17307	18825	31719	28626	30771	176698	4602	
Capacité de stockage (m3)	28 000	13 000	2000	150	4150	300	8500	600	28700	700	
Capacité de production (m3/J)	64863	940	7332	820	1799	32544	3296	17972	64320	543	
Nombre de Bornes fontaines	2631	425	139	120	156	273	296	134	1543	1088	

Source : Rapport d'avancement annuel 2013 du PN-AEPA

Pour ce qui est des bornes fontaines, il y a un déficit qui est largement compensé par l'excédent de branchements particuliers (BP).

Le niveau d'exécution des ouvrages d'eau potable est satisfaisant au regard des performances enregistrées par rapport aux objectifs visés à l'horizon 2015.

→ Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées dans l'exécution du volet AEP en milieu urbain sont entre autres :

- la défaillance des entreprises de construction de châteaux d'eau ;
- le retard dans la livraison des pièces de raccordement engendrant un faible taux

→ Perspectives

L'ONEA prévoit :

- la création de 5 nouveaux centres entre 2014 et 2015 ;
- l'extension du réseau à travers le projet Ziga II ;
- l'achèvement du programme Eau et Assainissement dans la région du Sud-ouest.

→ Défis 2014-2015

Faire passer le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain de 88% en 2014 à 89% en 2015.



3.2.2. Assainissement en milieu urbain

En milieu urbain, le PN-AEPA prévoit de faire passer le taux d'accès à l'assainissement de 14% en 2005 à 57% en 2015. Cette cible de 57% a été révisée à 40% lors de la revue à mi-parcours tenue en Décembre 2013. Pour l'atteindre, l'ONEA avec l'appui de ses partenaires a réalisé 110 798 latrines familiales, 1 075 raccordements aux réseaux collectifs. Aussi, il a posé 60 km de réseaux collectifs, 1 387 latrines publiques et une station d'épuration. Le cumul de ces réalisations a permis de faire passer le taux d'accès à l'assainissement de 27% en 2012 à 29,1% en 2013.

L'état des nouvelles réalisations d'ouvrages d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta en 2013 est présenté dans le tableau ci-dessous :

Sur 222 000 latrines prévues à l'horizon 2015, 110 798 ont été réalisées. Il en ressort un gap qui s'explique par le retard dans la réalisation des ouvrages familiaux. Pour les latrines publiques, l'objectif fixé pour 2015 a été dépassé de 487 ouvrages.

Le coût des ouvrages se présente comme suit :

NB : le coût de la subvention des ouvrages est fixe. Cependant, les coûts présentés dans le tableau ci-dessus sont variables d'une localité à une autre en fonction du coût des matériaux.

→ Difficultés rencontrées

- La défaillance des fournisseurs dans la livraison des matériaux de construction des latrines (portes, tôles, etc.);
- La faiblesse des actions en matière d'hygiène et d'assainissement.

→ Perspectives :

- En matière d'assainissement en milieu urbain, il est prévu la réalisation de :
 - 25 000 latrines familiales ;
 - 400 blocs de latrines publiques et scolaires ;
 - 400 branchements au réseau collectif ;

Tableau N°3 : Nouvelles Réalisations d'ouvrages AEUE

Ouvrages	Besoins	Réalizations								
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	total	gap
Longueur du réseau collectif (km)	93	0	0	14	21	2	23	0	60	33
Nombre de Raccordements au réseau collectif	2688	0	229	126	415	3	154	148	1075	1613
Nombre de Stations d'épuration	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Nombre de Latrines familiales	222000	48902	7777	8664	3458	10218	16306	15473	110798	111202
Nombre de Latrines publiques	900	0	159	178	173	231	255	388	1387	0

Source : Rapport d'avancement annuel 2013 PN-AEPA



- 17 500 puisards domestiques ;
- la poursuite de la stratégie d'assainissement à travers les réhabilitations ;
- l'achèvement de la construction des 2 Stations de Traitement des Boues de Vidange (STBV) dans la ville de Ouagadougou (Zagtouli et Kossodo).
- La prise en compte des zones non loties dans la stratégie d'intervention de l'ONEA ;
- Le transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'assainissement autonome aux communes dans les centres secondaires ;
- La construction de la 3^{ème} STBV à Ouaga (Gonsin) et de la 1^{ère} STBV à Bobo.

→ Défis 2014-2015

- faire passer le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain de 35% en 2014 à 40% en 2015 ;

Tableau N°4 : coût de réalisation des ouvrages d'assainissement

Ouvrages	Coût estimé	Subvention	Participation du ménage
VIP 2 fosses	478 830	235 600	243 230
TCM	293 900	69 500	224 400
Réhabilitation	75 000	39 200	35 800
Puisard-bac (dalle de 1,30m)	85 750	12 000	73 750
Puisard-bac (1,50m)	85 750	13 500	72 250
Puisard-douche (1,30m)	203 850	12 000	191 850
Puisard-douche (1,50m)	203 850	13 500	190 350
Latrine ECOSAN	260 010	133 800	126 210
VIP 1 fosse	289 837	167 200	122 637

Source : Rapport d'avancement annuel 2013 PN-AEPA



Contribution des sociétés minières à l'AEPA

4.1. IAMGOLD Essakane S.A : une dynamique impulsée vers l'atteinte des OMD dans les communes de Gorom-Gorom et de Falagountou

IAMGOLD Essakane S.A est une société minière canadienne intervenant dans les communes de Gorom-Gorom et de Falagountou situées dans la région du Sahel. Le début de son intervention remonte à 2008 pour Gorom Gorom et 2009 pour Falagountou. Elles sont situées respectivement au Nord-Est à 56 km et au Nord à 57 km de Dori, chef-lieu de la province du Séno.

Pour ce qui concerne l'apport de la société minière aux communes pour l'approvisionnement en Eau Potable et assainissement, les réalisations suivantes ont été faites:

De 2008 à 2013, deux (02) Adductions d'Eau Potable Simplifiées (AEPS) avec au total sept (07) bornes fontaines, une (01) AEP constituée de quatre (4) forages alimentant une bache de 120m³ raccordés à 21 bornes fontaines et soixante-six (66) forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH). Chaque ménage déplacé et relogé a bénéficié d'une latrine VIP.

Le coût de ces réalisations s'élève à 1,414 milliards de francs CFA (1,25 milliards pour l'AEP et 389 millions pour l'AEUE) selon *M. Amadou TALL*, Chargé de développement communautaire Eau et Assainissement de la société.



Château de l'AEPS réalisé par I AM GOLD à Falagountou



Ces réalisations ont été faites sous la supervision d'un comité de suivi qui se réunit une fois par mois. Il veille au respect des engagements contenus dans les protocoles de collaborations signés entre la société et les communes. Le comité de suivi est composé des Maires des deux (2) communes, du Secrétaire Général de la Région, des préfets des deux provinces, des CVD, des Conseillers, des responsables des services déconcentrés communaux, des représentants de la société minière, des organisations de la société civile et des leaders d'opinions.

En perspective, il y a le projet « Triangle de l'Eau » dont l'étude de faisabilité est en cours. Il va consister à alimenter les villes de Dori, de Gorom-Gorom et de Falagountou à partir du barrage de Yakouta.

4.2. SEMAFO et l'AEPA : plus de 160 millions investis dans la Boucle du Mouhoun

La Société d'Exploitation Minière de l'Afrique de l'Ouest (SEMAFO) est une société canadienne exploitant l'or dans la région de la Boucle du Mouhoun. Le périmètre de son permis d'exploitation couvre cinq (5) communes : Bana, Pompoï



PMH réalisée par I AM GOLD à Falagountou



Latrine VIP à Falagountou



Latrine VIP avec dispositif de lave main réalisée par la fondation SEMAFO à l'école Wonan B

et Yaho dans la province des Ballés, Kona et Safané dans la province du Mouhoun. La société a créé en 2009 une fondation appelée « Fondation SEMAFO » pour s'occuper des actions de développement communautaires.

Ainsi, de 2009 à 2013, 17 forages ont été réalisés avec un coût estimé à 140 millions de francs CFA. Dans le domaine de l'assainissement, 34 blocs de latrines ont été réalisées dans les écoles et centres de santé par cette fondation. Le coût de ces latrines est estimé à 24, 5 millions de FCFA.

Le coût global de la réalisation des ouvrages AEPA dans cette zone s'élève à 164, 5 millions de FCFA.

Des cadres de concertations formels existent entre la mine et les responsables communaux, provinciaux et régionaux. Les cadres formels tiennent deux sessions au moins par an

pour discuter de toutes les préoccupations des parties prenantes. L'entretien avec les responsables communaux fait état d'une bonne collaboration avec la société minière en dépit de la non-tenue régulière des rencontres formelles.

Questionnaire Rapport grand public 2013

Merci de prendre quelques instants pour répondre à ce questionnaire et le renvoyer à l'adresse dgre.dg@gmail.com ou au secrétariat de la DGRE sise à Ouaga 2000 afin d'améliorer la prochaine édition. Il est téléchargeable à partir du lien : www.eauburkina.org

1. Quelle appréciation faites-vous de ce rapport?

Satisfaisant ☐

Peu satisfaisant ☐

Non satisfaisant ☐

2. Le contenu du rapport grand public 2013 vous permet-il de comprendre globalement la mise en œuvre du Programme National d'Approvisionnement en Eau-potable et d'Assainissement et ses avancées?

Oui ☐

Non ☐

3. Quelles autres informations auriez-vous souhaité voir apparaître dans ce rapport?

.....
.....
.....
.....

1. Le thème abordé « Contribution des sociétés minières à l'AEPA » est-il pertinent?

Oui ☐

Non ☐

2. Quel thème souhaiteriez-vous voir aborder pour l'année prochaine?

.....
.....
.....
.....

Par quel canal avez-vous eu accès à ce rapport ?

Internet ☐

Courrier ☐

Bibliothèque ☐

Presse ☐

Un collègue/ami ☐

Bibliothèque ☐

Pour toutes éventuelles imperfections/limites décelées dans le présent rapport,
Merci de nous faire part de toutes suggestions et recommandations pour les éditions à venir.





ADRESSES

Pour plus d'informations sur le PN-AEPA, consulter les sites www.eauburkina.org, ou www.oneabf.com.

DGRE



Direction Générale des Ressources en Eau
Ouaga 2000 / Face à la Salle des Banquets
Ouagadougou, Burkina Faso
03 BP 7025 Ouagadougou 03
BURKINA FASO
Tél. : +226 50 37 48 71-77
Fax: +226 50 37 48 65
Email: dgre.dg@gmail.com

DGAUE

Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta
Koulouba / Building Lamizana
Ouagadougou, Burkina Faso
03 BP 7025 Ouagadougou 03
BURKINA FASO
Tél. : +226 50 32 61 11
Fax: +226 50 32 45 24
Email : dgaeue.dgaeue@yahoo.fr

ONEA



Office National de l'Eau et de l'Assainissement
Siège social : Avenue de l'ONEA, porte n°220 - Secteur 17 (Pissy)
Ouagadougou, Burkina Faso
01 BP 170 Ouagadougou 01
BURKINA FASO
Tél. : +226 50 43 19 00-08
Fax: +226 50 43 19 11
Email : oneadg@fasonet.bf / dg@oneabf.com

→ **Ont rédigé ce rapport**

Nom et Prénom (s)	Structure
BADOLO/IVO Mariam	DGRE
BAH Abdou Rachid	DGRE
BAMBARA/YAMEOGO Ténin Valérie Sonia	DGAEUE
BAZIE Jean	DGRE
BINGBOURE Wendenmy François Régis	DGAEUE
DAMIBA Wendpouiré Hortense Estelle	ONEA
KABORE/YAMEOGO Julie Biba	DGRE
KOUAMA/ZERBO Régine	DGRE
LOMPO H Daniel	DGRE
SIBALO Kiswendsida Théodore	ONEA

→ **Comité de relecture**

Nom et Prénom (s)	Structure
BORO Toro	DGRE
LANKOANDE Oumarou	DGESS/MEAHA
OUEDRAOGO Joséphine	DGAEUE
OUIBIGA Harouna	ONEA
SANA Seydou	DGRE
SORI Alassoun	DGRE

